

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-10-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Ville de Portneuf le 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.2018-10-289 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018
5. Adoption des comptes payés du mois de septembre 2018
6. Adoption règlement 217 – afin d'agrandir la zone industrielle-extraction
7. Avis de motion et présentation règlement 219 – montant additionnel au règlement d'emprunt 198
8. Acceptation de soumission – construction d'un réservoir d'eau potable incluant son bâtiment
9. Rejet de soumission – réhabilitation structurale des conduites d'eau potable sous l'autoroute 40
10. Acceptation soumission, construction remise – Triport
11. Acceptation soumission, pavage 1<sup>re</sup> Avenue Ouest
12. Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis

13. Autorisation de paiement, réfection rues Paquin et des Écoliers
14. Autorisation de paiement, réfection rues Paquin et des Écoliers (avenant #1)
15. Demande dérogation mineure, rue Hardy
16. Mandat et signature servitude, projet aménagement développement résidentiel – rue Lemay
17. Mandat d'étude écologique – projet développement résidentiel / CAPSA (retiré)
18. Mandat Tetra Tech, accompagnement demande d'aide financière
19. Demande d'aide financière – Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable
20. Pavage rue St-Charles
21. Pavage rue des Boisés
22. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
23. Avis de la Ville sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ relative à la demande d'autorisation à portée collective présenté par la MRC de Portneuf
24. Formation des pompiers volontaires
25. Inscription formation, fonctionnaire désignée
26. Demande accès à Revenu Québec
27. Employés temporaires pour le déneigement
28. Modification au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
29. Formation du comité de négociation
30. Lettre d'entente, madame France Jobin
31. Autorisation CN – Projet réservoir et conduite sous ferroviaire
32. Autorisation signataire, Hydro-Québec
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h32                      Fin : 19h42

**Rés.2018-10-290      Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 10 septembre 2018 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2018-10-291      Adoption des comptes payés du mois de septembre 2018**

**Attendu que** conformément aux article 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

**Attendu que** les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis et la liste des comptes à payer en date du 9 octobre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 9 octobre 2018 totalisant la somme de 484 110.06 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et de la liste des comptes à payer en date du 9 octobre 2018 totalisant la somme de 8 017.75 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Isabelle Longval, trésorière

**Rés.2018-10-292      Adoption règlement 217 – afin d'agrandir la zone industrielle-extraction**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement 217 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'agrandir la zone d'extraction Ie-101 à même la zone agricole Af/b-116 » soit adopté.

**Rés.2018-10-293      Avis de motion et présentation règlement 219 – montant additionnel au règlement 198**

Monsieur le conseiller Marc Rivard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 219 décrétant un montant additionnel au règlement d'emprunt 198 pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et d'un bâtiment de service.
- dépose le projet du règlement 219 intitulé « Règlement numéro 219 modifiant le règlement numéro 198 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 870 000 \$.

**Rés.2018-10-294      Acceptation de soumission – construction d'un réservoir d'eau potable incluant son bâtiment**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la construction d'un réservoir d'eau potable incluant son bâtiment et qu'un avis a fait l'objet d'une parution dans le journal « Courrier de Portneuf » du 8 août 2018 ainsi que sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 6 août 2018;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

	Option #1	Option #2
Excavations Lafontaine	3 800 469.29 \$	3 467 783.86 \$
Deric Construction inc.	4 867 284.97 \$	3 717 534.96 \$

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la construction d'un réservoir d'eau potable incluant son bâtiment, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. au montant de 3 467 783.86 \$ taxes incluses, selon l'option #2, à Les Excavations Lafontaine conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 219.

**Rés.2018-10-295      Rejet de soumission – Réhabilitation structurale des conduites d'eau potable sous l'autoroute 40**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable sous l'autoroute 40 et qu'un avis a fait l'objet d'une parution dans le journal « Courrier de Portneuf » du 5 septembre 2018 ainsi que sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 29 août 2018;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

	Option #1	Option #2
Excavations Lafontaine	308 674.68 \$	377 621.75 \$
TGC	319 377.56 \$	380 423.53 \$
Sotraco	364 061.41 \$	452 158.89 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf rejette toutes les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable sous l'autoroute 40 considérant qu'une nouvelle demande de subvention pour ce projet sera déposée dans le cadre du programme FEPTEU afin de reporter et pour combler les travaux ciblant ces deux conduites; et que les soumissionnaires ayant déposé une soumission en soient avisés.

**Rés.2018-10-296 Acceptation soumission, construction remise - Triport**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 7 910 \$ taxes en sus à Construction Marc Larochelle inc., pour la construction d'une remise attenante à l'édifice sis au 730, rue Saint-Charles.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

**Rés.2018-10-297 Acceptation soumission, pavage 1<sup>re</sup> Avenue Ouest**

**Considérant que** deux soumissions ont été reçues pour le pavage d'une partie de la 1<sup>re</sup> Avenue à l'ouest de la municipalité et se lisent comme suit :

Construction Pavage Portneuf	62 345.40 \$ + taxes
Asphalte St-Ubalde	82 500.00 \$ + taxes

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 62 345.40 \$ taxes en sus à Construction Pavage Portneuf pour le pavage de la 1<sup>re</sup> Avenue Ouest entre le ponceau situé en face du numéro civique 401 jusqu'à la jonction avec la 2<sup>e</sup> Avenue (route 138).

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 210.

**Rés.2018-10-298 Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à Rochette Excavation, tel que recommandé par WSP Canada inc., pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis au montant de 70 184.57 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197 et à la TECQ.

**Rés.2018-10-299      Autorisation de paiement, réfection rues Paquin et des Écoliers**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #5 à Axco Aménagements inc., tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. pour les travaux de réfection des rues Paquin et des Écoliers au montant de 427 070.36 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

**Rés.2018-10-300      Autorisation de paiement, réfection rues Paquin et des Écoliers (avenant #1)**

**Considérant que** des frais supplémentaires ont été engendrés liés aux travaux hivernaux, perte de temps dans le cadre de la réfection des rues Paquin et des Écoliers;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le versement d'un montant de 320 000 \$ à Axco Aménagements en quittance complète, finale et définitive pour toute réclamation de quelque nature que ce soit relativement à l'exécution de la réfection des rues Paquin et des Écoliers.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

**Rés.2018-10-301      Demande dérogation mineure, rue Hardy**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 21 septembre 2018;

**Attendu que** la demande consiste à permettre une marge de recul avant à 5.20 mètres au lieu de 8.0 mètres pour l'implantation d'une nouvelle résidence;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme recommande une autorisation à 6 mètres au lieu de 5.2 mètres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 118 sis sur la rue Hardy, portant le matricule 9974 50 8201 en autorisant une marge de recul avant à 6 mètres.

**Rés.2018-10-302      Mandat et signature servitude, projet aménagement développement résidentiel – rue Lemay**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** Me Paule Gasse soit autorisée à préparer une servitude, sur le lot 6 164 047, en prévision du nouveau développement résidentiel de la rue Lemay, en faveur de Les Construction Uni-Pro inc., pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout durant les travaux et en faveur de la Ville de Portneuf pour l'entretien futur de ces installations.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude, sur le lot 6 164 047, pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout en prévision du nouveau développement résidentiel de la rue Lemay ainsi que l'entretien futur de ces installations municipales.

**Rés.2018-10-303 Mandat Tetra Tech, accompagnement demande d'aide financière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat à Tetra Tech QI inc., pour l'accompagnement au montage d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour une dépense maximale de 9 000 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée à la TECQ.

**Rés.2018-10-304 Demande d'aide financière – Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

**Considérant que** la Ville de Portneuf désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du volet 1 du PPASEP, afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**QUE** monsieur Mathieu Gingras, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Portneuf dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**Rés.2018-10-305 Pavage rue St-Charles**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 7 170 \$ taxes en sus pour réaliser du pavage à différents endroits sur la rue St-Charles.

**Rés.2018-10-306 Pavage rue des Boisés**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 31 409.10 \$ taxes en sus pour réaliser le pavage d'une partie de la rue des Boisés.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 210.

**Rés.2018-10-307 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a confié à Tetra Tech QI inc., le mandat de réaliser le plan d'intervention d'aqueduc, d'égouts et des chaussées;

**Considérant que** ce plan d'intervention est admissible au programme TECQ 2014-2018;

**Considérant que** Tetra Tech QI inc. a réalisé ledit plan d'intervention du 16 août 2018 à la satisfaction de la Ville et du MAMOT;

**Par conséquent,** il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte le plan d'intervention révisé et demande au MAMOT l'approbation du document.

**Rés.2018-10-308 Avis de la Ville de Portneuf sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ relative à la demande d'autorisation à portée collective présentée par la MRC de Portneuf (dossier 413400)**

**Considérant que** la MRC de Portneuf, dans le cadre de sa résolution numéro CR 187-07-2016, a adressé une demande d'autorisation à portée collective à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**Considérant que** cette demande visait à revoir différents éléments contenus dans la première décision rendue par la CPTAQ en 2010 au dossier 365499 et que la révision demandée concernait principalement les aspects suivants :

- l'identification de nouveaux îlots déstructurés;
- la révision de la délimitation de certains îlots déstructurés;
- l'ajout d'un secteur potentiel destiné à rendre recevable une demande d'autorisation à des fins de villégiature;
- la modification de certaines modalités d'application apparaissant dans la décision 365499;



**Considérant qu'**une rencontre de négociation s'est tenue entre les intervenants intéressés en date du 13 décembre 2016 afin de convenir d'un commun accord des modifications à apporter à la décision rendue en 2010 en vertu de l'article 59;

**Considérant que** le document intitulé « Deuxième compte rendu de la demande et orientation préliminaire » signifié par la CPTAQ en date du 24 juillet 2018 reflète les résultats des discussions tenues entre les parties concernées;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la décision d'une autorisation de la CPTAQ dans le sens de l'orientation préliminaire signifiée est conditionnelle à l'obtention d'un avis favorable de la MRC, de l'UPA et de chacune des municipalités concernées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf signifie à la CPTAQ et à la MRC de Portneuf son accord relativement au contenu du document intitulé « Deuxième compte rendu de la demande et orientation préliminaire » transmis par la CPTAQ en date du 24 juillet 2018.

#### **Rés.2018-10-309**

#### **Formation pompiers volontaires**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la Ville de Portneuf désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la Ville de Portneuf prévoit la formation de 13 pompiers pour le programme Auto sauvetage (hors programme), de 4 pompiers pour le programme Matières dangereuses – Opération (hors programme), d'un pompier pour le programme Officier non urbain et de 9 pompiers pour le programme Sauvetage sur glace au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de 13 pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

**Rés.2018-10-310      Inscription formation, fonctionnaire désignée**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 338.94 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée à la formation « Le rôle de conciliateur-arbitre » qui aura lieu le 29 novembre 2018 à Québec.

**QUE** les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2018-10-311      Demande accès à Revenu Québec**

**Attendu qu'**à la suite de la retraite de madame Danielle M. Bédard, trésorière il est nécessaire de modifier les représentants auprès de Revenu Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame Isabelle Longval, trésorière soient autorisés à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec

**Rés.2018-10-312      Employés temporaires pour le déneigement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs Camil Frenette, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Benoit Maltais, David Gagnon, Ricky Burns, Keven Audet et Daniel Tessier comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

**Rés.2018-10-313      Modification au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie**

**Considérant que** le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie* de la MRC de Portneuf a été adopté le 20 juin 2018 et est entré en vigueur le 16 juillet 2018;

**Considérant que** le tableau 2 du schéma présente le classement des risques pour chacune des municipalités locales;

**Considérant qu'**une mise à jour du nombre de risques a été effectuée par la Ville de Portneuf;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande à la MRC de Portneuf de modifier son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie en modifiant les données du tableau 2 attribuables à la Ville de Portneuf pour les données suivantes :

- 1354 risques faibles
- 44 risques moyens
- 38 risques élevés
- 22 risques très élevés
- 1458 risques au total

**Rés.2018-10-314      Formation du comité de négociation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Mathieu Gingras, directeur général, madame Isabelle Longval, trésorière et monsieur Denis Dion, directeur des travaux publics soient nommés représentants de la Ville de Portneuf au sein di comité de négociation du renouvellement de la convention collective.

**Rés.2018-10-315      Lettre d'entente, madame France Jobin**

**Attendu que** madame France Jobin désire travailler et être rémunérée à raison de vingt-et-une (21) heures par semaine;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente en ce sens.

**Rés.2018-10-316      Autorisation CN – Projet réservoir et conduite sous ferroviaire**

**Considérant que** la Ville de Portneuf octroie, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, un contrat de construction d'un réservoir d'eau potable, incluant son bâtiment, et de nouvelles conduites alimentant ce réservoir à partir des puits Thibodeau et Provencher;

**Considérant que** la conduite alimentant le réservoir à partir du puits Provencher devra passer sous l'emprise du CN et que ces travaux nécessitent la signature d'un contrat, l'obtention d'autorisation et la délivrance d'un permis par la compagnie ferroviaire, en plus d'engager des frais spécifiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le directeur général et le maire, et ils le sont par les présentes, à signer toute documentation, demande de permis et contrat préalables et nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 15 000 \$ plus taxes pour les honoraires d'ingénierie et de surveillance, de 2 500 \$ plus taxes pour l'analyse et le traitement de la demande de permis d'exécution de travaux ainsi qu'un montant budgétaire selon les taux horaires prévus au contrat pour les frais accessoires et de signalisation.

**QUE** ces dépenses soient affectées au règlement d'emprunt 198.

**Rés.2018-10-317      Autorisation signataire, Hydro-Québec**

**Considérant que** les travaux de mise à niveaux des puits St-Louis sont en cours d'exécution;

**Considérant qu'**il y a lieu de déplacer un poteau électrique d'Hydro-Québec;

**Considérant que** la Ville doit autoriser la réalisation de ces travaux et que l'entrepreneur a été informé verbalement qu'il lui appartient d'assumer les frais, selon les clauses aux plans et devis de l'appel d'offres;

**Considérant qu'**il y a différend quant à l'interprétation des clauses entre les parties impliquées pour la prise en charge de ce déplacement de poteau;

**Considérant qu'**il est important d'autoriser immédiatement le déplacement de ce poteau afin d'éviter un retard de chantier qui pourrait avoir des répercussions néfastes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise Hydro-Québec a procédé aux travaux de déplacement de poteau dans le cadre du projet de mise à niveaux des puits St-Louis.

**QU'**une rencontre devra avoir lieu entre les parties afin d'élucider le différend d'interprétation des clauses.

**QU'**une retenue spéciale sera effectuée au paiement de l'entrepreneur pour une somme identique au montant de la soumission par Hydro-Québec DCL-22355245.

**QUE** la présente résolution ne prouve aucunement la responsabilité financière de la Ville de Portneuf relativement aux dépenses associées au déplacement du poteau électrique.

**QUE** la présente résolution est émise uniquement dans le but de prouver la bonne foi de la Ville de Portneuf dans ce projet et afin d'éviter tout retard et pénalité.

**QUE** messieurs le directeur général et le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, l'acceptation de soumission portant le numéro DCL-22355245.

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 16 Fin : 20 : 24

#### **Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 25 hres.

---

Maire

---

Greffière